

Compte rendu du Conseil Municipal De la Commune d'HARAMONT

SEANCE DU 24 Février 2016

Nombre de Membres :

Afférents au Conseil :	15
En exercice :	14
Votant(s) :	12
Absent(s) :	06
Pouvoir(s) :	04

A été élu secrétaire :

MATHIEU Daniel

L'an deux mille seize et le vingt-quatre février à 20 heures 45 minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 février 2016 s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance publique sous la présidence de Monsieur BOUCHONVILLE Gérard, Maire

Présents : BOUCHONVILLE Gérard, LEBRUN Christophe LECLERCQ Mickaël, DESMOULINS Stéphane, CORROYER Véronique, DESANGHERE Monique LEGROS Béatrice, MATHIEU Daniel,

Représentés :

VERRIER Jean-Luc représenté par LECLERCQ Mickaël
DA ROCHA GESTOSA Laetitia représentée par LEBRUN Christophe
DEVILLERS Virginie représentée par LEGROS Béatrice
LEBLANC Bernard représenté par DESANGHERE Monique

Absents :

POINSOT Stéphanie OBIGAND Christian

Ordre du jour :

- **DETR 2016 : Changement porte (report de 2015) et changement de fenêtre**
- **DETR 2016 : Achat de matériel de voirie**
- **Achat de mobilier**
- **Mutuelle**
- **Convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement avec Villers-Cotterêts pour les enfants d'Haramont Convention de financement dans le cadre du regroupement scolaire Haramont / Largny-sur-Automne**
- **Contrat d'eau potable avec la Commune de Villers-Cotterêts**
- **Site internet**
- **Achat feu d'artifice**
- **Achat de matériel scolaire**
- **Achat en Crédit-Bail d'un véhicule utilitaire**
- **Aides diverses**
- **Paiement d'une dépense d'investissement avant le vote du Budget**

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance est approuvé par tous les membres du Conseil

I. D01 – DETR 2016 : Changement porte (report de 2015) et changement de fenêtre

Afin d'améliorer l'isolation thermique et de sécuriser les portes du bureau de la Mairie et de la Salle de Bibliothèque, le conseil décide d'acquérir :

Confections de 3 portes à l'identique 8 410,00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour le changement des portes des bâtiments communaux, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 compris entre 30 et 45 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal selon le plan de financement annexé

A l'unanimité.

II. D02 – DETR 2016 : Changement de Fenêtres :

Afin d'améliorer l'isolation thermique des fenêtres du bureau de la Mairie, le conseil décide d'acquérir :

Confections de 4 fenêtres à l'identique 6 666,00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour le changement des portes des bâtiments communaux, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 compris entre 30 et 45 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal selon le plan de financement annexé

A l'unanimité.

III. D03 DETR 2016 Achat de Matériel de voirie :

Afin de remplacer le matériel actuel du personnel communal, vu les dysfonctionnements de plus en plus nombreux du matériel le conseil décide d'acquérir :

TRACTEUR ISEKI 13 425,45 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour l'achat d'un tracteur, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 compris entre 30 et 55 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal selon le plan de financement annexé

A l'unanimité.

IV. D04 DETR 2016 : Achat d'un Broyeur à Végétaux :

Afin d'optimiser le travail du personnel communal, afin de réaliser du compostage, le conseil décide d'acquérir :

BROYEUR DE VEGETAUX 10 584,00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour l'achat d'un broyeur à végétaux, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 compris entre 30 et 55 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal selon le plan de financement annexé

A l'unanimité.

V. D05 Achat de Mobilier :

Suite à la réfection du bureau de secrétariat, le Conseil après en avoir délibéré décide d'acquérir, par 10 voix POUR et 2 Abstention, un poste d'accueil chez BRUNEAU au prix de 1008 € HT

VI. D06 Signature convention scolaire avec Villers-Cotterêts :

Le Maire, donne lecture à l'assemblée :

de la convention scolaire et la liste des enfants scolarisés à Villers-Cotterêts, le montant de la participation communale est de 371.50 € par enfant soit 7 enfants.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, de mandater les sommes dues.

Cette somme sera inscrite au budget communal 2016 au chapitre 65, article 6554.

A l'unanimité.

VII. D07 Ajout à l'ordre du jour :

Le Conseil décide les ajouts à l'ordre du jour suivants :

- ✓ Convention de financement dans le cadre du regroupement scolaire Haramont / Largny- sur -Automne
- ✓ Contrat d'eau potable avec la Commune de Villers-Cotterêts
- ✓ Site internet
- ✓ Achat feu d'artifice

- ✓ Achat de Matériel scolaire
- ✓ Achat en Crédit-Bail d'un véhicule utilitaire
- ✓ Aides diverses
- ✓ Paiement d'une dépense d'investissement avant le vote du Budget

A l'unanimité.

VIII. D08 Convention de financement dans le cadre du regroupement scolaire

HARAMONT/LARGNY SUR AUTOMNE :

Le Conseil Municipal valide la mise en place d'une convention entre Largny-sur-Automne et Haramont afin de répartir les coûts de cantine, périscolaire, NAP, et personnel d'encadrement lors du transport des enfants entre les deux communes.

A l'unanimité.

IX. D09 Site internet

Le Conseil Municipal par la présente valide le devis de WHITE FLUTE, Maxime FORMEL, afin de réactualiser, de mettre à jour le site INTERNET communal.

A l'unanimité.

X. D10 Achat Feu d'artifice

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de JOHANN RACLOT ARTIFICES, un feu d'artifice pour un montant de 3000,00 € selon descriptif du devis reçu.

A l'unanimité.

XI. D11 Achat de Matériel Scolaire

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès des ETS PICHON, des vélos de différents modèles pour un montant de 600,00 € TTC maximum sans frais de port.

A l'unanimité.

XII. Achat d'un véhicule en Crédit-Bail

Le Conseil ayant étudié toutes les propositions, décide de demander des points techniques concernant le véhicule présenté. La question sera mis en délibéré au prochain conseil.

XIII. D12 Aides diverses

Monsieur le maire explique que suite à la dissolution du CCAS, le Conseil Municipal possède la compétence de l'action Sociale.

Le conseil décide donc d'attribuer une aide de 50 € aux personnes âgés de 70 ans et plus, domiciliés dans la commune, non imposable, à charges pour ses derniers de déposer en mairie l'avis de non-imposition de l'année et ceux chaque année ainsi qu'un RIB à leur nom afin d'effectuer les virements. Pour le Service d'Eau : le dégrèvement attribué aux personnes de plus 70 ans domiciliés à Haramont, non imposables, le conseil décide de fixer ce montant à 30 € par an, à déduire en une fois sur les factures d'eau.

A l'unanimité.

XIV. D13 Contrat d'eau potable avec la Commune de Villers-Cotterêts : Convention

Monsieur le maire donne lecture au Conseil du projet de contrat pour l'achat d'eau entre la Commune et la Commune de Villers-Cotterêts.

Après débat, le conseil autorise Monsieur le Maire a négocié, signé et mandaté ladite convention.

A l'unanimité.

XV. D14 Dépense d'investissement avant le vote du budget

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

La nécessité pour le conseil de lui donner l'autorisation à :

Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget précédent hors le remboursement de la dette, jusqu'au vote du budget.

Budget Communal :

Compte 2051	Concession Brevet Licences	
	JVS MAIRISTEM	2.970,14 €

A l'unanimité.

XVI. Questions diverses :

- a) *Monsieur le Maire expose au Conseil l'objet de la réunion qui a eu lieu cet après-midi à Soissons concernant les subventions du département.*
- b) *Une réflexion est faite quant au coût de la benne du cimetière*
- c) *L'acquisition du terrain a été faite cette semaine.*

La séance est levée à 22 h 00.

*Le Maire.
BOUCHONVILLE Gérard*